

# Clapiers L'habitat collaboratif intergénérationnel prend forme

L'écoquartier accueillera une coopérative d'habitants qui veulent vivre autrement.

**F**in décembre 2019, les membres du collectif de Clapiers de Maisons Ecoé pourront tous intégrer leur logement qu'ils ont imaginé depuis plusieurs années. Ce projet d'habitat collaboratif intergénérationnel est né au sein de l'association Ecoé accompagnement qui vient en aide aux personnes en difficulté. « *L'idée était de faire bénéficier au plus grand nombre des compétences acquises dans cette association. C'est dans ce contexte qu'est né Maisons Ecoé pour faire aboutir ce projet d'habitat collaboratif* », explique Marie-Odile Lamoureux De Belly, membre du collectif.

Aujourd'hui, ils sont un groupe de douze foyers. « *À terme, il y aura une vingtaine d'appartements. Environ cinq familles sont en attente d'agrément* », ajoute-t-elle. Ils recherchent donc encore des personnes pour intégrer le projet. Pour faire partie de l'aventure, il faut adhérer à la charte des valeurs rédigée par les membres du collectif. « *Le principe des Maisons Ecoé est de favoriser les liens intergénérationnels entre les habitants* », précise-t-elle. Parmi les futurs habitants, tous les âges sont représentés, des jeunes familles avec enfants, des jeunes seniors, d'autres plus âgés.



■ Une partie des futurs habitants du Castelet qui construisent ce projet ensemble depuis plusieurs années.

Concrètement, le collectif va prendre la forme d'une coopérative d'habitants où chaque foyer sera collectivement propriétaire et individuellement occupant. La loi Alur autorise ce type de propriété collective depuis 2014. « *Chaque foyer détient des parts sociales de la coopérative. Il y a un vrai principe d'égalité, un foyer a une voix quel que soit le nombre de parts sociales que détiennent les personnes* », explique Valérie Cabanne, membre du collectif. La coopérative sera basée sur le principe de la non-spéculation. Côté financement, le groupe de futurs habitants fait un apport

de l'ordre de 20 %. La coopérative fera l'emprunt à la banque pour les 80 % restant. Les 20 % que chacun amène sont transformés en parts sociales.

## Redevance mensuelle

Chaque foyer paye une redevance mensuelle, avec un tiers de cette redevance qui servira à régler les charges, les travaux d'entretien, et environ deux tiers qui serviront à rembourser le prêt et à augmenter le capital en parts sociales progressivement.

Quand un foyer veut partir, il récupère le montant qu'il a versé avec une plus-value basée sur l'inflation.

Quant à l'immeuble, il sera construit dans l'écoquartier du Castelet. « *On souhaite favoriser le respect de l'environnement et limiter l'empreinte écologique* », ajoute Michel Pouzin autre membre du collectif.

## Vivre ensemble

L'immeuble sera composé d'espaces privés - chacun a son appartement - et d'espaces communs, une pièce polyvalente, une buanderie commune, des chambres d'amis, un atelier de bricolage, un local à vélos et une pièce de silence. Les futurs habitants participent à toutes les étapes de la réalisation du projet. « *On travaille aussi sur le vivre ensemble, la convivialité et comment fonctionner au quotidien* », explique Marie-Odile Lamoureux De Belly.

Le dépôt du permis de construire sera effectué en février 2018 pour une livraison prévue fin décembre 2019.

Deux autres collectifs de l'association Maisons Ecoé cherchent à réaliser un habitat de ce type. À Montpellier, ils sont en recherche du foncier, tandis qu'à Gignac, ils en sont au même stade qu'à Clapiers.

**LIZA LENAIN**

llenain@midilibre.com

► [www.maisons-ecoe.org](http://www.maisons-ecoe.org)